Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212900344-20251205-D62_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CLOITRE ST THEGONNEC

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A 9 DELIBERATION
9	12	10

Délibération n°62

L'an deux mille vingt cinq

Date de la convocation
25 Novembre 2025

Le 05 Décembre 2025,

À 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René PÉRON Maire.

Présents : Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Cédric FÉAT, Solène QUEINNEIC, Sylvain CHAMLEY, Carl PARCHEMINAL, Mélanie BRASSEUR

Absents/excusés : Thierry QUIGUER, Kévin LE GALL (procuration à Jean-René PÉRON, Nathalie LAYOUR

Secrétaire de séance : Mélanie BRASSEUR

MARCHE RENOVATION THERMIQUE ECOLE ET SALLE POLYVALENTE AVEC MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS » : ATTRIBUTION DU LOT 4 : PLATRERIE MENUISERIES INTERIEURES

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école et de la salle polyvalente avec mise en place d'une chaufferie, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 08 septembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 25/09/2025 12 heures Les prestations font l'objet de 7 lots. Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

Après relance de gré à gré du **lot numéro 4 : plâtrerie menuiseries intérieures**, le lot est attribué à l'entreprise OPI (ZA DE KERBIQUET 22 140 CAVAN), pour un montant de base de 6 449.64 € HT, Une option à hauteur de 3 016.89 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
Vu l'avis de la commission marchés en procédure adaptée ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le lot à l'entreprise OPI pour un montant de 6 449.64 € HT, une option est possible pour un montant de 3 016.89 euros HT.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché correspondants avec l'entreprise ainsi que toutes pièces afférentes à l'exécution du marché,

Fait à Le Cloître Saint Thégonnec
Le 9 Décembre 2025

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-René PERON

MAIRIE DU CLOITRE ST THEGONNEC (finistère)